

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel

19 Avenue FOCH  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 25 JUIL. 2011

*L'inspecteur des installations classées*

*Sc du directeur.*



à

Monsieur le directeur  
du syndic de copropriété AXONE  
Tour Isle de France  
15 rue Louis Blériot  
BP 8298  
98807 NOUMEA CEDEX

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence L'Oubangui, à Nouméa

Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 06 juin 2011

Monsieur le directeur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 6 juin dernier de l'assainissement de la résidence L'Oubangui.

N° 2011-30400/DENV

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de me communiquer le flux de pollution de la résidence. Si celui-ci est supérieur à 50 équivalents-habitants, je vous demande de me communiquer, dans un délai de 3 mois, un calendrier de mise en œuvre de l'une des solutions ci-dessous :

- raccordement à la station d'épuration de l'Anse Vata (passage en séparatif du tronçon de réseau unitaire sur lequel est raccordé la résidence) ;
- mise en œuvre d'un ouvrage de traitement conforme aux prescriptions générales applicables aux stations d'épuration soumises à déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.